



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Quatrième session
Dakar, 2-4 mai 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles de groupes de travail sur les sous-thèmes de la session :

a) Eau potable et assainissement

Document d'information sur le thème subsidiaire « Eau potable et assainissement »

1. **Contexte** : L'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des ressources en eau sont essentiels à la santé humaine, à la viabilité environnementale et à la prospérité économique. C'est pourquoi l'objectif de développement durable (ODD 6) intitulé « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » a été approuvé par l'Assemblée générale dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ODD 6 est assorti de six cibles et de neuf indicateurs principaux, qui font la part belle à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. En particulier, il demande aux pays de favoriser un accès universel et équitable à une eau potable et abordable, ainsi qu'à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables ; d'améliorer la qualité de l'eau, ainsi que le traitement et la réutilisation sans danger des eaux usées ; de promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau ; d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau ; et d'œuvrer à la protection et à la restauration des écosystèmes liés à l'eau. Ces cibles doivent faire l'objet d'un examen annuel destiné à suivre les progrès accomplis. Dans le cadre des mécanismes de suivi et d'examen y relatifs, le paragraphe 79 du Programme 2030 encourage les États Membres à procéder à leurs propres examens réguliers et sans exclusive de ces progrès aux niveaux national et sous-national. Ces activités de suivi, d'établissement de rapports et de responsabilisation pourraient servir de points de départ des examens réguliers auxquels doit procéder le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le paragraphe 84 du Programme 2030 dispose également que les examens réguliers effectués par le Forum politique de haut niveau doivent être volontaires, relever d'un processus étatique et offrir l'occasion de partenariats, grâce notamment à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.

2. **But** : Le présent document a spécifiquement pour but de fournir aux participants à la réunion du Forum régional africain pour le développement durable des informations générales sur l'ODD 6 dans le contexte de l'Afrique. Les participants à la réunion du Forum examineront l'état d'avancement de la gestion et de l'utilisation de l'eau, en particulier les progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Ils examineront également les systèmes de suivi et d'information dans les pays en vue de proposer des solutions pour leur harmonisation. Le Forum devrait établir

* ECA/ARFSD/4/1

un rapport régional assorti de recommandations et de messages clés à examiner par le Forum politique de haut niveau, qui doit se tenir du 9 au 18 juillet 2018 à New York, sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Le rapport final du Forum politique de haut niveau sera ensuite soumis à l'Assemblée générale pour décisions à prendre concernant la coopération technique, le financement et le renforcement des capacités nécessaires à l'Afrique pour atteindre les cibles dont est assorti l'ODD 6.

3. **Ressources en eau en Afrique** : L'Afrique possède environ 9 % des ressources en eau douce du monde. Pour le continent, la pluviométrie moyenne est d'environ 670 mm par an, mais en raison des pertes dues au ruissellement et aux taux élevés d'évaporation seulement environ 20 % du total des pluies sont venues grossir les ressources en eau renouvelables¹. Le continent renferme 17 grands cours d'eau, 160 lacs (> 27 km²) et environ un tiers des principaux bassins hydrographiques internationaux (> 100 000 km²) (voir figure 1). Il y a environ 80 bassins fluviaux et lacustres, auxquels s'ajoutent plus de 38 aquifères transfrontières. Le volume total des ressources en eau douce renouvelables de l'Afrique a été estimé entre 4 050 et 4 590 km³ par an². Des études ont montré que les eaux souterraines représentaient 15 à 51 % des ressources en eau renouvelables du continent, mais qu'en raison de leur caractère souterrain elles avaient été largement sous-estimées et sous-utilisées, à l'exception de l'approvisionnement en eau potable. Le volume total du ruissellement des cours d'eau africains est d'environ 2 500 x 10⁹ m³/an, soit l'actuellement plus de 2 000 m³ par habitant.

4. **Répartition des ressources en eau** : La répartition des ressources en eau sur le continent varie considérablement dans l'espace et dans le temps ; il y a les régions qui souffrent d'une forme ou d'une autre de pénurie d'eau (Corne de l'Afrique, Afrique du Nord et du Nord-Ouest, centre de l'Afrique australe) et celles qui ont d'abondantes ressources en eau (Afrique centrale et Afrique de l'Ouest). Par exemple, la sous-région de l'Afrique centrale a représenté à elle seule 48 % du total des ressources en eau de l'Afrique³. Pour satisfaire leurs besoins en eau, certains pays comptent presque exclusivement sur les grands fleuves qui traversent leurs frontières. Cette situation complique l'accessibilité, l'utilisation et la gestion de l'eau en raison de la multiplicité des frontières et des juridictions, de la hausse de la demande, de l'évolution de la situation politique et écologique, ainsi que des changements climatiques qui accentuent la pénurie d'eau sur le continent. Par exemple, des pays comme l'Égypte, la Mauritanie et le Niger reçoivent l'essentiel de leur eau douce de fleuves tels que le Nil, le Sénégal et le Niger, respectivement, qui coulent depuis des régions beaucoup plus humides des pays riverains situés en amont.

5. **Potentialités hydrauliques de l'Afrique** ; L'eau est indispensable à la réalisation des aspirations des populations africaines à une croissance économique rapide qui aboutira à l'avènement d'une Afrique libérée de la pauvreté et de la faim, comme le disposent l'Agenda 2063 et le Programme 2030. La plupart des grands bassins fluviaux en Afrique sont partagés par cinq pays ou plus et représentent un énorme potentiel de production d'énergie grâce à l'hydroélectricité (1,4 million de GWh par an selon les estimations)⁴. Pourtant, l'Afrique ne produit que 3 % environ de l'énergie hydroélectrique mondiale et n'exploite que 10 % environ de son potentiel technique. En ce qui concerne le potentiel d'irrigation, l'Organisation des Nations pour

¹ Union africaine, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement), « La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 : utilisation équitable et durable des ressources en eau au service du développement socioéconomique » (Addis-Abeba, 2000).

² P. Doll et K. Fiedler, "Global-scale modeling of groundwater recharge" *Hydrology and Earth System Sciences*, vol. 12, No. 3 (2008).

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Rapport intérimaire sur l'application d'approches intégrées à la gestion des ressources en eau en Afrique* (Nairobi, 2012).

⁴ Banque africaine de développement), « La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 » (voir note 1).

l'alimentation et l'agriculture a indiqué que plus de 70 % de l'irrigation en Afrique s'effectuait dans les cinq grands bassins, à savoir le Congo, le Nil, le Niger, le Sénégal et le Zambèze⁵. Or, pour que l'Afrique parvienne à assurer l'utilisation et la gestion équitables et durables des ressources en eau au service de la réduction de la pauvreté, du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de la durabilité environnementale, tous les responsables et toutes les parties concernées devraient déterminer : a) dans quelle mesure et par quels moyens on pourrait mettre en valeur ces ressources en eau transfrontières de manière collaborative pour répondre à une demande croissante ; b) dans quelle mesure les ressources en eau peuvent être réparties et utilisées de manière efficace, équitable et durable ; et c) par quels moyens on pourrait réduire les pénuries d'eau ou en atténuer les effets afin de favoriser le développement économique dans le contexte des changements climatiques.

6. **Prélèvements d'eau par secteur** : Les prélèvements d'eau en Afrique sont estimés à environ 3,8 % du total annuel des ressources en eau renouvelables, l'agriculture représentant 85 % du total, l'approvisionnement en eau des collectivités 9 % et l'industrie 6 %⁶. La part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau en Afrique est plus élevée que la moyenne mondiale, qui est de 70 %⁷. De même, les parts respectives des utilisations domestiques et industrielles s'élèvent à 3 % et 20 %. L'approvisionnement en eau pour les usages domestiques sert principalement à la préparation des repas, à l'hygiène personnelle et à l'assainissement. Selon l'Organisation mondiale de la santé, il faut environ 50 litres d'eau par personne et par jour pour éviter les maladies. Toutefois, en moyenne, un Africain n'utilise que 20 litres d'eau par jour ; ce chiffre peut descendre jusqu'à quatre litres dans les zones arides les plus reculées⁸.

7. **État des ressources en eau** : On observe en Afrique que de nombreuses ressources hydrauliques vitales telles que les lacs, les cours d'eau et la neige recouvrant le sommet des hautes montagnes montrent des signes persistants d'amenuisement⁹. En raison de l'accroissement de la population et de la hausse de la demande consécutive à la multiplication des activités socioéconomiques, les ressources en eau en Afrique devraient devenir une source de tensions, de conflits, de dégradation de l'environnement et de vulnérabilité écologique. Ces menaces seront autant d'obstacles à la gestion des ressources en eau ainsi qu'à la satisfaction de demandes concurrentes concernant l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la sécurité alimentaire, le développement économique et la protection de l'environnement. Par conséquent, on s'attend que davantage de pays africains connaissent, dans un horizon temporel prévisible, des problèmes de pénurie d'eau et de forte réduction de l'approvisionnement en eau potable. L'Afrique du Nord, par exemple, connaît des niveaux de stress hydrique supérieurs à 60 % (le rapport entre le total des prélèvements d'eau douce et le volume total des ressources en eau douce renouvelables au-delà d'un seuil de 25 %), ce qui indique une forte probabilité de futures pénuries d'eau. Toutefois, les chercheurs continuent de se heurter au problème posé par le manque d'accès à des données exactes et pertinentes pour mesurer les progrès vers l'accès universel à l'eau et à l'assainissement sur le continent ainsi que pour établir avec précision les disparités entre les pays. Face à ce défi, une équipe spéciale d'ONU-Eau—composée de représentants

⁵ Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture, *L'irrigation en Afrique en chiffres*. AQUASTAT Survey, 2005 (Rome, 2005).

⁶ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Rapport intérimaire* (voir note 3).

⁷ Christopher Ward, Raphael Torquebiau et Hua Xie. *Amélioration de la gestion de l'eau agricole des terres arides de l'Afrique* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2016).

⁸ Organisation mondiale de la Santé, *Financing Universal Water, Sanitation and Hygiene under the Sustainable Development Goals: UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water—(GLAAS) 2017 Report* (2017).

⁹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Rapport intérimaire* (voir note 3).

d'organismes des Nations Unies et présidée par le Programme mondial d'évaluation de l'eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture—élabore actuellement un rapport sur l'ODD 6 qui fait la synthèse des données et des informations fournies par des États Membres de l'ONU. Ce rapport sera publié en juin 2018 et enrichira les débats du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2018. Il éclairera aussi les débats dudit Forum, qui examine les objectifs de développement durable. Il comprendra les données les plus récentes concernant l'ensemble des indicateurs relatifs à l'ODD 6. Il portera sur les liens entre l'ODD 6 et d'autres objectifs, et proposera les moyens d'accélérer la réalisation de l'ODD 6. Un exposé préliminaire sur le contenu du rapport a mis l'accent sur cinq messages émergents : a) l'universalité de l'eau en tant que sujet de préoccupation pour tous les pays ; b) l'interconnexion entre les différents objectifs et cibles ; c) la nécessité d'une meilleure gouvernance de l'eau, notamment la coopération intersectorielle, l'accessibilité de l'information et la protection des droits de l'homme ; d) l'importance du financement, du renforcement des capacités et de la technologie ; et e) la nécessité de renforcer les systèmes de données et de suivi.

8. Changements climatiques et ressources en eau : Les rapports d'évaluation du GIEC démontrent l'augmentation considérable du réchauffement dans toute l'Afrique, ce qui est conforme aux changements climatiques d'origine anthropique. En 2025, la disponibilité de ressources en eau dans neuf pays, principalement en Afrique de l'Est et en Afrique australe, devrait être inférieure à 1 000 m³ par personne et par an. Douze pays seront limités à 1 000-1 700 m³ par personne et par an et la population exposée au risque de stress hydrique (< 1 000 m³) pourrait atteindre 460 millions d'habitants, principalement en Afrique de l'Ouest¹⁰.

9. Urbanisation et ressources en eau : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, et la prestation de ces services est moins coûteuse par unité en milieu urbain, en raison des économies d'échelle. Les zones urbaines représentent déjà plus de 55 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique et les indicateurs sociaux sont également systématiquement meilleurs en milieu urbain. Dans certains pays africains, le passage de l'emploi rural à l'emploi urbain représente 20 à 50 % de la croissance de la productivité¹¹. En 2015, l'Afrique du Nord avait un taux d'approvisionnement en eau de 92 % et était en voie d'atteindre son objectif de 94 % dans le cadre des OMD, alors que l'Afrique subsaharienne a atteint un taux de 61 %, ce qui est bien inférieur à l'objectif de 75 %. En ce qui concerne l'accès à l'assainissement, l'Afrique du Nord a un taux de 90 %, tandis que l'Afrique subsaharienne a un taux remarquablement bas de 30 %, soit seulement 4 points de pourcentage de plus par rapport à 1990. C'est là un grave sujet de préoccupation en raison de l'énorme fardeau sanitaire qui en découle ; en effet, de nombreuses personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base se livrent à des activités insalubres comme la défécation à l'air libre, ainsi que la gestion dans des conditions peu sûres des déchets solides et des eaux usées. Bien que d'importants progrès aient été accomplis dans certains domaines depuis 2000, concernant notamment l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base, il reste encore beaucoup à faire pour étendre ces services essentiels aux personnes encore non desservies dans les bidonvilles. La population urbaine de l'Afrique n'a cessé de

¹⁰ Bryson Bates et consorts (éd.), B. C. Kundzewicz, S. W. & Palutikof, J. P. 2008. Les changements climatiques et l'eau : Document technique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Genève, GIEC, 2008).

¹¹ Commission économique pour l'Afrique, « L'impératif de l'urbanisation au service de la transformation structurelle de l'Afrique : un nouveau discours sur l'urbanisation en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 » (2015). Disponible à l'adresse https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/urbanization_en.pdf.

croître depuis les années 1950, représentant en 2015 40 % de la population totale du continent (1 186 000 000) et devant atteindre, selon les projections, 56 % des 2 478 000 000 d'habitants que comptera l'Afrique en 2050¹². Sur le site de la Fondation Mo Ibrahim, on peut lire qu'en 2010 environ 240 millions d'Africains vivaient dans des bidonvilles, sans aucun accès aux services de base.

10. **Pollution et ressources en eau** : La pollution de l'eau due à une mauvaise planification (systèmes d'égouts), à l'élimination irresponsable des déchets industriels, ainsi qu'aux effluents provenant de diverses utilisations domestiques et commerciales s'est également aggravée dans de nombreuses régions d'Afrique, ce qui a de profondes incidences sur la qualité des ressources en eau de surface et souterraines. Le ruissellement causé par l'intensification des activités agricoles et les excréments provenant de l'élevage pourraient aussi introduire des sels et des minéraux dans les masses d'eau et entraîner la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation)¹³.

11. **Genre et ressources en eau** : Selon le rapport du Conseil des ministres africains responsables de l'eau (CMAE), il existe en Afrique environ 300 organismes et associations s'occupant de questions liées à l'eau, mais aucune étude systématique n'a été réalisée pour savoir si et comment la participation des femmes à la gestion de l'eau est garantie dans la législation, les politiques ou les pratiques des États et si ou comment une telle participation assure un accès équitable à l'eau pour les citoyens ordinaires des deux sexes¹⁴. La politique et la stratégie du CMAE pour l'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'eau ont été élaborées dans le contexte des efforts de l'Union africaine visant à favoriser l'intégration de cette dimension dans les secteurs de développement, notamment celui de l'eau. Elles servent de cadre d'orientation au CMAE, aux États membres de l'Union africaine et aux autres parties prenantes pour la prise en compte de la dimension genre dans leurs politiques, programmes, activités et investissements. On y recense sept objectifs synergiques qui doivent être poursuivis par tous les États membres, les partenaires et les services de l'eau : a) adoption de positions communes sur la dimension genre dans le secteur de l'eau en Afrique, appuyées et renforcées par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ; b) allocation de ressources humaines et financières suffisantes à la prise en compte du genre dans le cadre d'activités stratégiques de mobilisation de ressources ; c) élaboration et adoption d'une approche axée sur le genre dans l'exécution des projets à tous les niveaux du secteur de l'eau, y compris l'autonomisation économique grâce à l'égalité d'accès à l'eau à des fins productives ; d) réalisation de travaux de recherche stratégique et de collecte d'informations opérationnelles sur la dimension genre, partage et utilisation des résultats par les parties prenantes pour éclairer des interventions concrètes ; e) renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour appuyer des interventions en faveur de l'égalité des sexes à tous les niveaux ; f) renforcement des mécanismes visant à promouvoir la coopération et la coordination pour intégrer la dimension genre dans le secteur de l'eau ; et g) élaboration et application d'un système et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'eau.

12. **Eau et développement durable** : L'ODD 6 part du principe qu'il existe suffisamment d'eau douce sur la planète pour assurer l'accès à l'eau potable pour tous. Il met particulièrement l'accent sur les femmes et les enfants, qui consacrent chaque année des millions d'heures aux corvées d'eau. Un rapport

¹² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: the 2015 Revision—Key Findings and Advance Tables* (New York, 2015).

¹³ Banque africaine de développement, « La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 » (voir note 1).

¹⁴ Elaine Salo, "Final report on the Gender and Water Policies in Africa project" (2014). Disponible à l'adresse https://www.gwp.org/globalassets/global/events/www-2015/concept_2_gender-policies-in-africa-ek_v9.pdf.

sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'eau et l'assainissement a révélé que l'Afrique n'était pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif relatif à l'amélioration des installations d'assainissement et qu'il existait de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre les sous-régions, à l'exception des États de l'Afrique du Nord et de quelques autres pays. Par conséquent, la réalisation des cibles de l'ODD 6 exige des interventions judicieuses et durables dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, de l'amélioration de la gouvernance, de la coopération intersectorielle, de l'investissement et du transfert de technologie. En outre, la lutte contre les problèmes liés à la variabilité saisonnière et aux changements climatiques, la protection de l'intégrité écologique ainsi que la gestion et l'utilisation efficaces des ressources en eau seront cruciales pour la réalisation des aspirations de l'Afrique au développement économique et social.

13. **Politique de l'eau** : Dans le but de relever les défis liés aux ressources en eau, de renforcer la coopération entre les États et d'améliorer le bon voisinage, les pays africains sont devenus signataires de plusieurs cadres directifs mondiaux et régionaux visant à promouvoir l'utilisation équitable et durable des ressources en eau au service de la réduction de la pauvreté, du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de la protection de l'environnement. Loin d'être exhaustive, la liste de ces cadres comprend la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et son cadre d'action, la Déclaration d'Abuja sur l'eau, clé du développement durable en Afrique, la Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre d'un développement intégré et durable dans les domaines de l'agriculture et de l'eau, les Engagements de Sharm El Sheikh sur l'accélération de la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement et, surtout, l'Agenda 2063. Tous ces cadres de gouvernance de l'eau sont généralement conçus pour promouvoir la coopération régionale, les partenariats et les pratiques de gestion de nature à réduire au minimum les risques de conflits et à garantir la durabilité et l'utilisation équitable des ressources en eau. Le renforcement de la coopération entre les États est d'une importance capitale, en particulier face aux changements climatiques, qui vont vraisemblablement entraîner une raréfaction de l'eau dans les années à venir.

14. **Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025** : Conformément aux aspirations à une utilisation et à une gestion équitables et durables des ressources en eau au service de la réduction de la pauvreté, du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de la protection de l'environnement, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 a pour but de prévenir les conséquences désastreuses des menaces naturelles et anthropiques pesant sur la durabilité des ressources en eau en Afrique. Elle propose des solutions à un certain nombre de problèmes d'origine naturelle, dont le caractère transfrontière de nombreux bassins hydrographiques ; l'extrême variabilité spatiale et temporelle du climat et de la pluviométrie, conjuguée aux changements climatiques ; la pénurie croissante d'eau ; la contraction des masses d'eau et la désertification. Quant aux menaces dues à l'homme, la Vision 2025 énumère le caractère inadapté de la gouvernance et des dispositions institutionnelles en matière de gestion des bassins hydrographiques nationaux et transfrontières ; l'épuisement des ressources en eau par la pollution, la dégradation de l'environnement et la déforestation ; l'insuffisance des investissements dans l'évaluation, la protection et la mise en valeur des ressources ; le caractère peu viable des modes de financement des investissements dans les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'une urbanisation rapide.

15. **Agenda 2063** : la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 contribue à la vision d'une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable, comme précisé à l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063, c'est-à-dire une Afrique où l'utilisation et la gestion équitables et durables des

ressources en eau seront mises au service du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de la protection de l'environnement. Toutefois, pour que cette aspiration se réalise, il faut une approche intersectorielle et intégrée à l'échelle de chaque bassin fluvial, lacustre et aquifère en Afrique, reposant sur la participation des secteurs public et privé à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau. Cela pourrait exiger de s'appuyer sur les nombreuses réalisations existantes pour identifier, développer et utiliser de grandes infrastructures (réservoirs et bassins de retenue, par exemple), de façon à accroître la capacité hydraulique de l'Afrique.

16. Liens avec la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 : Il existe des liens entre l'objectif 6, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063, car tous sont axés sur l'eau et l'assainissement, bien qu'ayant des calendriers d'exécution différents. Comme indiqué plus haut, l'ODD 6 reconnaît l'eau en tant que droit de l'homme et appelle les États et les sociétés à en garantir l'exercice. Il demande notamment que soit garanti l'accès universel à une eau potable et abordable pour tous d'ici à 2030. Pour cela, il faudra investir dans une infrastructure adéquate, mettre en place des systèmes d'assainissement et encourager l'hygiène à tous les niveaux. En outre, l'ODD 6 milite pour la protection et la remise en état des écosystèmes liés à l'eau, tels que les forêts, les montagnes, les zones humides et les cours d'eau pour faire face à la pénurie d'eau. De même, l'Agenda 2063 reconnaît que l'eau est une nécessité fondamentale de la vie de tous les Africains. Il demande que soient consentis des investissements dans les infrastructures liées à l'eau dans les villes et autres établissements humains, et aspire à ce que deviennent réalité en Afrique une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau au service du développement socioéconomique, de la coopération régionale et de la durabilité de l'environnement. Dans le même esprit, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 affirme clairement que l'eau est un principal facteur de développement socioéconomique sur le continent ; ainsi, elle rejette l'approche routinière de la gestion des ressources en eau et propose une nouvelle conception de l'utilisation et de la gestion durables des ressources en eau. Elle comprend également les principales étapes et cibles à atteindre en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux, la fourniture de l'eau pour la sécurité alimentaire, et la protection des écosystèmes et des moyens de subsistance. Elle aborde la gestion des risques de la même manière que le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Il est impératif de procéder à une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2025 et d'en utiliser les résultats comme point de référence pour le suivi de la réalisation de l'ODD 6.

17. Mécanismes actuels d'établissement de rapports concernant l'ODD 6 : De nombreux pays ont entrepris d'adapter leurs mécanismes institutionnels créés à l'époque des OMD et de les renforcer afin de pouvoir suivre la réalisation des ODD. Cet exercice porte sur la fonction de suivi et d'évaluation, ainsi que sur la cohérence horizontale entre les ministères et la cohérence verticale entre les niveaux de gouvernement (national, infranational et local). L'état actuel des processus de suivi, de notification et de responsabilité, ainsi que des institutions qui permettent aux pays de s'adapter et de s'améliorer au fil du temps, montre que les Africains sont généralement en faveur de partenariats et de projets axés sur les résultats. Toutefois, les carences dans l'acquisition des données ainsi que la faiblesse du système de surveillance de l'eau et de l'assainissement continuent d'être un défi majeur pour le développement de ce secteur et source d'occasions manquées. Les structures et capacités nationales d'acquisition de données et de suivi doivent être renforcées afin de produire des données de qualité qui puissent être utilisées par la suite pour la prise de décisions. Cela exige une coordination et une collaboration fortes et soutenues au sein des secteurs pertinents et entre eux, ainsi que des approches novatrices de nature à produire des données pertinentes

de qualité. À cet égard, on gagnerait à utiliser les technologies de données spatiales telles que la télédétection et les images satellitaires, qui sont en cours d'application dans le cadre de l'initiative « Suivi de l'environnement et de la sécurité en Afrique » et du programme « Suivi mondial de l'environnement et de la sécurité ».

18. **Défis relatifs au suivi des cibles de l'ODD 6** : L'eau et l'assainissement sont au cœur du développement durable et jouent un rôle décisif dans la santé des écosystèmes d'eau douce (y compris l'atténuation des inondations et des sécheresses) et leur résilience face aux changements environnementaux mondiaux. L'eau est une ressource limitée qui est sensible à la variabilité saisonnière et aux changements climatiques ; sa gestion et son utilisation exigent des systèmes de surveillance et de communication efficaces pour assurer la durabilité. Toutefois, les systèmes de suivi et d'établissement de rapports dans certains pays africains demeurent faibles, situation compliquée par les obligations de présenter des rapports à différents niveaux et à de multiples organes. La débauche d'énergie qui résulte de cette obligation est synonyme de gaspillage de ressources et de temps. Par conséquent, l'harmonisation des mécanismes, processus et normes de présentation de rapports est essentielle à l'efficacité de la planification et de l'utilisation de ressources limitées. Étant donné que l'objectif 6 et ses indicateurs sont explicitement liés à 11 autres ODD, il devient crucial de prévoir des indicateurs utilisant le même système de suivi et d'analyse. La définition d'approches claires qui tiennent compte de ces liens pourrait contribuer à réduire les coûts et les efforts associés au suivi et à l'analyse des données, vu que pour les différents indicateurs les données requises sont les mêmes. Par exemple, le suivi de l'ODD 3.2, « Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène », nécessite des statistiques sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au titre des ODD 6.1, 6.2 et 6.3. Le suivi de l'ODD 12.2, « Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles », nécessite des données relatives aux ODD 6.4 et 6.6. Durant la phase initiale du suivi des ODD, il est important que les pays dressent la carte des sources de données, de façon à identifier les liens entre les indicateurs pour plus d'efficacité dans le suivi et l'établissement de rapports. Selon ONU-Eau (2017), les problèmes communément rencontrés dans le suivi de l'objectif 6 sont liés aux méthodologies, aux réseaux de suivi et à la gestion des données, ainsi qu'à la formation et au renforcement des capacités¹⁵.

Messages clés

19. Pour résoudre les problèmes de développement liés à l'eau et aux ressources, garantir l'accès universel et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, et maintenir la trajectoire de croissance de l'Afrique vers un développement durable, il conviendrait de prendre les mesures recommandées ci-après :

- a) Investir davantage dans la planification des établissements et l'aménagement urbain, les points d'accès à l'eau potable dans les communautés rurales, l'amélioration des installations d'assainissement, l'élimination de la défécation à l'air libre et la gestion appropriée des déchets. Pour garantir l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, il faudrait relever les défis que pose l'aggravation de la pollution de l'eau due à la hausse exponentielle des établissements spontanés dans les villes, aux déficiences de la planification urbaine, à la défécation à l'air libre faute de services d'assainissement, à l'absence de traitement

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé, *Financing Universal Water* (voir note 8).

des eaux usées et au déversement sauvage de déchets dans les masses d'eau ;

- b) Assurer la conservation et l'intégrité des écosystèmes de captage de l'eau, ce qui est essentiel au maintien de la stabilité des cycles hydrologiques et revêt une importance cruciale pour garantir un écoulement continu des ressources en eau transfrontières. La stabilisation des écosystèmes montagneux et forestiers, qui sont les châteaux d'eau qui fournissent constamment de l'eau aux pays en amont et en aval, est également essentielle à la réduction des risques de conflits et d'insécurité autour des ressources limitées que se partagent les États riverains ;
- c) Investir davantage dans des infrastructures hydrauliques tant matérielles qu'immatérielles qui soient à l'épreuve du climat, ce qui permettra d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau, d'améliorer l'adaptation à la variabilité saisonnière des précipitations et de renforcer la résilience aux effets induits par les changements climatiques, notamment des phénomènes qui se manifestent lentement. La gestion et l'utilisation durables des ressources en eau pour satisfaire des demandes concurrentes face aux changements climatiques exigent d'importants investissements dans la protection des infrastructures et installations hydrauliques contre les phénomènes climatiques. Or, les gouvernements africains continuent de se heurter à des difficultés financières, ce qui les rend incapables d'atteindre dans un avenir proche l'objectif concernant l'accès à l'eau potable pour tous. Leur incapacité à s'adapter aux effets de la variabilité saisonnière du climat et aux impacts climatiques des sécheresses, des inondations et des risques sanitaires qui en découlent rend encore plus difficile la pleine réalisation de l'ODD 6. Pour relever les défis de la gestion des ressources en eau, l'Afrique aura besoin d'une aide financière internationale ainsi que de méthodes novatrices de mobilisation des ressources intérieures ;
- d) Améliorer l'accès aux technologies appropriées et renforcer les capacités dans le secteur de l'eau, pierre angulaire des efforts de l'Afrique visant à atteindre la nouvelle frontière du développement, y compris l'exploitation de l'économie bleue. Suite à l'adoption d'un modèle de croissance verte et de développement à faible émission de carbone, à la signature de l'Accord de Paris et à l'adoption de l'économie bleue, la nouvelle frontière de la renaissance africaine nécessitera le renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud visant à faciliter l'accès aux technologies, le transfert de technologie et le renforcement des capacités ;
- e) Renforcer la capacité des pays africains en matière de gestion des ressources, ainsi que de suivi, d'évaluation et de notification des progrès accomplis dans l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Par conséquent, il est essentiel d'investir davantage dans les institutions responsables de la collecte des données, de l'analyse et de la production d'informations exactes et fiables, afin d'assurer l'efficacité des politiques, plans et programmes en matière d'accès universel à l'eau en Afrique. La disponibilité d'informations fiables et opportunes facilitera le suivi et l'évaluation, afin que personne ne soit laissé pour compte en ce qui concerne l'accès universel à l'eau. À cet égard, on gagnerait à utiliser les technologies de données spatiales telles que la télédétection et les images satellitaires, qui sont en cours d'application dans le cadre de l'initiative « Suivi de

l'environnement et de la sécurité en Afrique » et du programme « Suivi mondial de l'environnement et de la sécurité » ;

- f) Harmoniser et rationaliser les mécanismes et processus d'établissement des rapports, mesures cruciales pour une meilleure utilisation des ressources humaines, ainsi que pour l'efficacité de la planification et de l'utilisation de ressources financières limitées aux fins du développement. Le lien entre, d'une part, l'eau et l'assainissement et, d'autre part, la décentralisation doit être renforcé car la réalisation des ODD dépend du renforcement de la capacité des collectivités locales à traiter les différents aspects de la gestion de la qualité de l'eau à l'échelon local. En particulier, il est nécessaire de clarifier la répartition des rôles et des responsabilités entre le gouvernement central et les administrations locales, d'une part, et entre les administrations locales et les groupes d'utilisateurs, d'autre part. Certains services publics tels que l'assainissement, auxquels les autorités semblent moins enclines à accorder un ordre de priorité élevé, devraient bénéficier d'un appui supplémentaire sous la forme d'actions de sensibilisation, d'élaboration de directives, d'activités de renforcement des capacités et d'avantages fiscaux ;
- g) Créer, pour y parvenir, des conditions favorables grâce à une meilleure gouvernance de l'eau, notamment l'adoption de dispositions institutionnelles qui reconnaissent l'interdépendance entre divers secteurs concurrents en matière de consommation d'eau et le recours à la planification intersectorielle. Cela peut exiger un examen urgent des cadres directifs, institutionnels et juridiques afin de faciliter la gestion intégrée des ressources en eau, de garantir la durabilité de l'accès à l'eau, de répondre aux préoccupations liées au genre grâce à l'amélioration de la planification, de la gestion et de l'utilisation des ressources, ainsi qu'à la conservation de l'eau. Le renforcement et/ou la relance des institutions existantes telles que le Conseil des ministres africains responsables de l'eau, les mécanismes institutionnels et interinstitutionnels nationaux et régionaux, notamment ONU-Eau/Afrique, sont d'une urgente nécessité.

Figure 1
Principaux cours d'eau et lacs d'Afrique



Tableau
Mise en parallèle de l'objectif 6 du Programme 2030 et des objectifs de l'Agenda 2063

<i>Programme de développement durable à l'horizon 2030 - objectif 6</i>	<i>Objectifs correspondants pour les dix premières années de l'Agenda 2063</i>
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Objectif 1 : Niveau de vie et qualité de vie élevés, et bien-être pour tous Objectif 7 : Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat
Cibles du Programme 2030	Cibles nationales à l'horizon 2023
6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Réduire de 95 % le niveau de 2013 de la proportion de la population sans accès à l'eau potable
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Réduire de 95 % le niveau de 2013 de la proportion de la population sans accès à des installations d'assainissement adéquates
6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles
6.4. D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Accroître de 60 % les niveaux de 2013 de la productivité de l'eau dans le cadre de l'agriculture pluviale et de l'irrigation
	Au moins 10 % de l'eau de pluie est récoltée à des fins productives
	Au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles
6.5. D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Augmenter de 25 % les niveaux de 2013 de la satisfaction de la demande d'eau
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Au moins 5 % du budget est alloué à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2016

Source : Union africaine (2017) Agenda 2063 – Objectifs de développement durable. Copie de l'exercice de cartographie. Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/ea/statistics/a2063sdgs>.